

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 mai 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 4 mai 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 006-2026 (Zone 510).

Projet de règlement 006-2026.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier ledit règlement de zonage afin d'ajouter un usage commercial à la zone 510. » Les ateliers d'entretien (classe D-3) sont déjà autorisés dans la zone 510 et que la modification vise principalement à permettre la vente de véhicules à titre d'usage principal plutôt qu'à titre complémentaire.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune autre question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 -** Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 006-2026 (Zone 510).
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Demande de fiducie - Programme Agri-Esprit de Financement Agricole Canada (Radio-Acton).
 - 4.2 -** Demande de soutien pour la réservation de l'aréna - Club canadien des chiens de rouge du Hanovre et de Bavière (CCCRHB).
 - 4.3 -** Demande d'autorisation de stationnement - Défi cycliste Daigneault-Gauthier.
 - 4.4 -** Autorisation de location du parc Donald-Martin - Événement « Les Grillades du Monde »
 - 4.5 -** Autorisation d'aménagement d'un parcours de véhicules téléguidés.
 - 4.6 -** Autorisation d'utilisation du parc Donald-Martin et demande de contingence en cas de pluie.
 - 4.7 -** Demande citoyenne - Élargissement de programmes environnementaux et culturels municipaux.
- 5 - CONSEIL**
 - 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 -** Résolution pour autoriser le paiement de la quote-part à Omnibus région d'Acton.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
 - 6.1 -** Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 8.1 -** Résolution pour désigner le signataire d'un amendement - Portail de données immobilières de PG Solutions.
- 9 - TRÉSORERIE**
 - 9.1 -** Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**

10.1 - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garantie - Regroupement Estrie.

10.2 - Adoption du second projet de règlement 006-2026 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. (Zone 510)

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Soumission ited ML045443 - Transition de la plateforme de virtualisation VMware vers Vates et déploiement des machines virtuelles.

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une coordonnatrice sports et loisirs temporaire.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Réfri-Ozone.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour accepter l'addenda à l'Entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec et désigner les signataires.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Jetté).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations à la Chambre de commerce.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-05-166

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-167

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de fiducie - Programme Agri-Esprit de Financement Agricole Canada (Radio-Acton).

Attendu que Radio-Acton souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Agri-Esprit de Financement Agricole Canada;

Attendu que ce programme exige que l'organisme demandeur détienne un statut d'organisme de bienfaisance enregistré, ce qui n'est pas le cas de Radio-Acton;

Attendu que le programme permet qu'un organisme sans but lucratif soit associé à une municipalité qui agit à titre de fiduciaire des sommes accordées;

Attendu que Radio-Acton sollicite la collaboration de la Ville d'Acton Vale afin que celle-ci agisse à titre de fiduciaire pour une demande de subvention pouvant atteindre un montant maximal de 25 000 \$;

Attendu que deux modalités de gestion des sommes peuvent être envisagées, soit :

1. Que la Ville d'Acton Vale, à titre de fiduciaire, reçoive et gère les fonds, incluant la tenue de livres du projet, avec des déboursés effectués à Radio-Acton selon les besoins (sur présentation de factures, d'achats majeurs ou selon une entente périodique);
2. Que la Ville d'Acton Vale, à titre de fiduciaire, reçoive les fonds de la subvention et les transfère en totalité à Radio-Acton;

Attendu que, dans tous les cas, une reddition de comptes devra être produite conformément aux exigences du programme Agri-Esprit, laquelle pourra être réalisée conjointement par Radio-Acton (rédaction et suivi de projet) et la Ville d'Acton Vale (volet financier);

Attendu que Radio-Acton souhaite que la Ville d'Acton Vale détermine la modalité de gestion la plus appropriée en fonction de ses pratiques administratives et comptables;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte d'agir à titre de fiduciaire dans le cadre de la demande de subvention présentée par Radio-Acton au programme Agri-Esprit de Financement agricole Canada;

Que la Ville d'Acton Vale retienne la modalité selon laquelle elle reçoit et gère les fonds, incluant la tenue de livres du projet, et procède à des déboursés à Radio-Acton selon les besoins, sur présentation de pièces justificatives ou selon une entente périodique;

Que cette entente vise une demande de subvention pouvant atteindre un montant maximal de 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-168

4.2 - Demande de soutien pour la réservation de l'aréna - Club canadien des chiens de rouge du Hanovre et de Bavière (CCCRHB).

Attendu la demande formulée par Monsieur Alexandre Boivin, représentant du Club canadien des chiens de rouge du Hanovre et de Bavière (CCCRHB), visant la location du Centre sportif de la Ville d'Acton Vale pour la tenue de la 4e Nationale d'Élevage, le 16 août prochain;

Attendu que le demandeur sollicite la gratuité de la location du Centre sportif pour la tenue de cet événement;

Attendu que cet événement rassemblera environ 30 participants accompagnés de leurs chiens, provenant de différentes régions du Québec, ainsi qu'un juge spécialisé en provenance de France;

Attendu que cet événement d'envergure contribuera au rayonnement de la Ville d'Acton Vale à l'échelle nationale et internationale;

Attendu que l'événement générera des retombées économiques locales, notamment par l'hébergement, la restauration et les achats effectués auprès des commerces de la région;

Attendu que le CCCRHB est un organisme à but non lucratif dont les activités reposent sur l'implication de bénévoles et visent le développement et la reconnaissance de races canines spécialisées;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation du Centre sportif au Club canadien des chiens de rouge du Hanovre et de Bavière (CCCRHB) pour la tenue de leur événement le 16 août prochain, selon la tarification du règlement de tarification en vigueur;

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement au Club canadien des chiens de rouge du Hanovre et de Bavière (CCCRHB) à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-169

4.3 - Demande d'autorisation de stationnement - Défi cycliste Daigneault-Gauthier.

Attendu que, dans le cadre du Défi cycliste Daigneault-Gauthier, une demande a été adressée à la Ville concernant le stationnement d'un véhicule récréatif (VR de classe B) pour la nuit du samedi 6 juin au dimanche 7 juin;

Attendu que cette demande provient d'un participant de l'extérieur souhaitant stationner son véhicule soit à l'intérieur du parc Donald-Martin, soit dans le stationnement situé du côté de la Maison des Jeunes;

Attendu que cette activité s'inscrit dans le cadre d'un événement reconnu et d'intérêt pour la communauté;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le stationnement d'un véhicule récréatif (VR de classe B) pour la nuit du samedi 6 juin au dimanche 7 juin, dans le stationnement situé du côté de la Maison des Jeunes, dans le cadre du Défi cycliste Daigneault-Gauthier;

Que cette autorisation soit conditionnelle au respect des règlements municipaux en vigueur, notamment en matière de sécurité, de propreté et de tranquillité des lieux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-170

4.4 - Autorisation de location du parc Donald-Martin - Événement « Les Grillades du Monde »

Attendu que monsieur Pierre Lucine, de la Fondation Le G.A.N.G. C'EST NOUS, a déposé une demande afin de louer le parc Donald-Martin pour la tenue d'une activité intitulée « Les Grillades du Monde »;

Attendu que cet événement vise à amasser des fonds pour soutenir la mission de la Fondation et à sensibiliser la population à la réalité de la dialyse et à ses effets à long terme;

Attendu que l'activité proposée mettra en valeur six (6) pays à travers des kiosques culinaires et comprendra diverses animations, dont des prestations musicales et un spectacle de clôture;

Attendu que l'événement est prévu le 4 juillet, de 11 h à 18 h, avec une prolongation des activités jusqu'à environ 20 h 30;

Attendu que les organisateurs demandent l'accès à certains services et équipements municipaux, soit l'électricité, l'eau potable, les installations sanitaires, l'accès au site pour le montage et le démontage, ainsi que des bacs supplémentaires pour le recyclage, le compost et les déchets, si disponibles;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du parc Donald-Martin à la Fondation Le G.A.N.G. C'EST NOUS pour la tenue de l'événement « Les Grillades du Monde », le 4 juillet prochain;

Que le Conseil autorise l'accès aux installations et services suivants, selon les disponibilités et les modalités établies par la Ville :

- L'accès à l'électricité;
- L'accès à l'eau potable;
- L'utilisation des installations sanitaires;
- L'accès au site pour le montage et le démontage;
- La mise à disposition de bacs supplémentaires pour le recyclage, le composte et les déchets, si disponibles;

Que les organisateurs s'engagent à respecter toute réglementation municipale applicable, ainsi que les exigences en matière de sécurité, de propreté et d'assurances;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à la Fondation;

Que monsieur Lucien devra déposer, auprès du préventionniste, un plan détaillé des installations pour approbation préalable à l'événement;

Que toute autre condition jugée nécessaire par l'administration municipale soit appliquée afin d'assurer le bon déroulement de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-171

4.5 - Autorisation d'aménagement d'un parcours de véhicules téléguidés.

Attendu que Monsieur Sylvain Labrecque présente une demande à la Ville afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un terrain longeant la rivière et situé aux abords du site de résidus verts pour la pratique de véhicules téléguidés;

Attendu que cette initiative est portée par une communauté de passionnés souhaitant aménager, de façon progressive, un sentier agrémenté d'obstacles fabriqués par leurs propres moyens;

Attendu que le projet vise à favoriser les activités de plein air, le loisir familial et l'utilisation responsable du territoire, sans organisation d'événements de grande envergure;

Attendu que le demandeur ne sollicite aucun soutien financier de la Ville, mais uniquement une autorisation d'utilisation du site;

Attendu que le demandeur propose également l'installation d'une affiche d'information, dont il assumerait la conception;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas Monsieur Sylvain Labrecque et son groupe à utiliser, à des fins récréatives, le terrain longeant la rivière et situé aux abords du site de résidus verts pour l'aménagement d'un parcours de véhicules téléguidés, afin de préserver la quiétude des lieux pour les utilisateurs, notamment les marcheurs et les membres du club équestre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-172

4.6 - Autorisation d'utilisation du parc Donald-Martin et demande de contingence en cas de pluie.

Attendu qu'une demande est déposée par la Régie de loisirs de Roxton Falls, le Regroupement récréatif d'Upton, le Comité de loisirs de Sainte-Christine et le Camp de jour de gymnastique d'Acton Vale, visant la tenue d'une activité inter-camps de jour intitulée « Fêtes des camps de jour de la MRC d'Acton »;

Attendu que cette activité a pour objectif d'offrir aux enfants des camps de jour participants une journée récréative, rassembleuse et accessible à faible coût, favorisant les échanges entre les jeunes de différents milieux de la MRC d'Acton;

Attendu que l'activité contribue à la promotion des saines habitudes de vie, du loisir actif et de la collaboration intermunicipale;

Attendu qu'une demande d'utilisation du parc Donald-Martin, plus précisément le secteur des jeux d'eau, des modules de jeux, du préau et de l'espace gazonné adjacent, pour l'installation d'animations et de jeux gonflables est formulée;

Attendu qu'une demande d'accès aux installations du site, incluant l'ouverture du chalet, des toilettes situées près des jeux d'eau, l'activation des jeux d'eau ainsi que la fourniture d'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements est également demandée;

Attendu qu'une demande d'utilisation du Complexe multisports Desjardins à titre de lieu de repli en cas de pluie, incluant la gratuité des installations est soumise;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et résolu :

1. D'autoriser la tenue de l'activité « Fêtes des camps de jour de la MRC d'Acton » au parc Donald-Martin le 15 juillet 2026, de 9 h à 17 h;
2. D'autoriser l'utilisation des espaces demandés, soit le secteur des jeux d'eau, des modules de jeux, le préau ainsi que l'espace gazonné adjacent pour l'installation de jeux gonflables et jeux géants;
3. D'autoriser l'accès au chalet, aux toilettes, aux jeux d'eau ainsi que la fourniture d'électricité nécessaire pour les installations de l'événement;
4. D'autoriser l'utilisation du Complexe multisports Desjardins à titre de site de repli en cas de pluie, et d'accorder la gratuité des installations pour cette occasion;
5. De demander aux organisateurs de s'assurer du respect des lieux, de la sécurité des participants et de la remise en état des installations après l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-173

4.7 - Demande citoyenne - Élargissement de programmes environnementaux et culturels municipaux.

Attendu que la Ville a reçu une demande d'une citoyenne visant l'élargissement du programme de subvention pour couches lavables afin d'y inclure les sous-vêtements menstruels lavables;

Attendu que cette demande s'inscrit dans une volonté de réduction des déchets et de promotion de pratiques écologiques;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec, notamment en Montérégie, ont déjà adopté de tels programmes, et ce, à différentes échelles;

Attendu qu'aucune municipalité de la MRC n'offre actuellement ce type de subvention, ce qui représente une occasion pour la Ville de se démarquer comme chef de file en matière d'innovation environnementale;

Attendu que madame Bradley formule également une demande visant l'élargissement de l'offre de jeux dans le cadre du programme Biblio-Jeux de la bibliothèque municipale afin d'y inclure des jeux destinés à une clientèle adulte et familiale;

Attendu que cette demande vise à favoriser la participation citoyenne, les activités intergénérationnelles et le dynamisme culturel local;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

Que le Conseil municipal se montre favorable à l'élargissement de l'offre de jeux dans le cadre du programme Biblio-Jeux de la bibliothèque municipale afin d'y inclure des jeux destinés à une clientèle adulte et familiale;

Que le Conseil municipal n'est pas favorable à l'intégration des sous-vêtements menstruels lavables au programme de subvention existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-05-174

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement de la quote-part à Omnibus région d'Acton.

Attendu que le 18 août 2025, le conseil municipal a adopté la résolution 2025-08-296 relative au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) pour les années 2025-2027;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver le paiement de la quote-part pour l'année 2026;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 40 837.87 \$ pour l'année d'opération 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2026-05-175

8.1 - Résolution pour désigner le signataire d'un amendement - Portail de données immobilières de PG Solutions.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'amendement - Portail des données immobilières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2026-05-176

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 1er au 29 avril 2026	572 254.01 \$
• Paiements par AccèsD du 1er au 29 avril 2026	137 334.64 \$
• Salaires, REER pour le mois d'avril 2026	168 864.67 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 1er au 29 avril 2026	1 539.40 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'avril 2026	267 632.09 \$
Grand Total	1 147 624.81 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-05-177

10.1 - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garantie - Regroupement Estrie.

Attendu la réception de la facture numéro 200020 en date du 14 avril 2026, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie responsabilité – Regroupement Estrie;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 12 390 \$ représentant les quotes-parts (responsabilités) dans les fonds de garantie pour la période du 1^{er} décembre 2026 au 1^{er} décembre 2027;

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 12 342 \$ représentant les quotes-parts (biens) dans les fonds de garantie pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2026;

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 2 290.68 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ et un montant de 45.45 \$, plus taxes, représentant la parution de l'appel d'offres - Assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-178

10.2 - Adoption du second projet de règlement 006-2026 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. (Zone 510)

Attendu que le premier projet du règlement 006-2026 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 par la résolution 2026-04-144;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mai 2026;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 006-2026 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-05-179

11.1 - Soumission ited ML045443 - Transition de la plateforme de virtualisation VMware vers Vates et déploiement des machines virtuelles.

Attendu que la Ville utilise actuellement une plateforme de virtualisation VMware pour l'hébergement de ses serveurs;

Attendu que les coûts associés à la plateforme VMware connaîtront une augmentation significative à compter de 2027;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à la migration vers une nouvelle plateforme, soit Vates, afin d'assurer la pérennité et l'optimisation des infrastructures informatiques de la Ville;

Attendu que le projet inclut la transition de la plateforme ainsi que le déploiement des machines virtuelles;

Attendu que l'abonnement d'une durée de trois (3) ans prévus à la soumission débutera au moment du transfert des données, soit vers novembre 2026;

Attendu que la migration devra être complétée avant le 31 décembre 2026, date d'échéance de l'abonnement actuel VMware;

Attendu qu'il est requis d'approuver la soumission dès maintenant afin d'officialiser le projet avec la firme *i-ted* et permettre leur planification au calendrier des projets de l'automne 2026;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'approuver la soumission relative au projet de migration de la plateforme VMware vers Vates et au déploiement des machines virtuelles;

D'autoriser la dépense ainsi que son paiement à *ited*, conformément à la soumission :

- Licence Vates – Abonnement Vates X1 (1 host) – 3 ans : 4 035,00 \$ (taxes en sus);
- Frais mensuels de location pour serveur temporaire (équipement pour intervention spéciale) : 500,00 \$/mois (taxes en sus), pour la durée requise du projet;

De financer ces dépenses à même le surplus libre;

D'autoriser la directrice des Ressources humaines et directrice générale adjointe à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-180

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une coordonnatrice sports et loisirs temporaire.

Attendu que, pour faire suite au besoin de remplacement pour le congé de maternité de madame Julie-Anne Matte, la Ville d'Acton Vale a procédé à un affichage externe;

Attendu que les curriculums vitae reçus ont permis de sélectionner une seule candidature pour une entrevue, soit madame Marie-Claude Lanoie;

Attendu que la candidature de madame Marie-Claude Lanoie a été recommandée par la directrice des Ressources humaines et directrice générale adjointe ainsi que par le directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Marie-Claude Lanoie au poste temporaire de coordonnatrice sports et loisirs, et ce, à compter du 19 mai 2026. Madame Lanoie occupera ce poste selon les conditions de travail prévues à son contrat;

D'autoriser le maire, monsieur Éric Charbonneau ainsi que la greffière, madame Claudine Babineau, à signer le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2026-05-181

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Réfri-Ozone.

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs a demandé trois prix pour l'achat d'un compresseur Bitzer pour le refroidissement de la glace au Centre sportif;

Attendu que la soumission de la compagnie Réfri-Ozone est la plus basse;

En conséquence la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur Services culturels et sportif à faire l'achat d'un compresseur à la compagnie Réfri-Ozone au prix de 27 725.73 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant de 27 725.73 \$, plus taxes, ainsi que son paiement;

De financer cette dépense à même le Fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2026-05-182

17.1 - Résolution pour accepter l'addenda à l'Entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec et désigner les signataires.

Attendu l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie liant les municipalités membres depuis 2011;

Attendu la volonté des parties de mettre à jour les modalités financières pour refléter les coûts actuels d'opération, d'entretien et de déplacement ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'accepter, tel que déposé, l'addenda à l'Entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec;

D'autoriser le maire, monsieur Éric Charbonneau ainsi que le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, ledit addenda.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-05-183

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Jetté).

... Monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que la propriétaire au 746, rue Jetté présente des demandes de dérogations mineures afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal;

Attendu que l'implantation de la résidence déroge à trois dispositions réglementaires édictées par le règlement de zonage 069-2003, soit:

- La résidence est implantée à une distance de 2,42 m de la ligne latérale droite alors que la marge de recul latérale prescrite pour la zone municipale 101 est de 3 m, soit un empiètement dérogatoire de 0,58 m dans la marge de recul latérale droite.
- L'abri d'auto annexé à la résidence est implanté à une distance de 2,20 m de la ligne latérale gauche alors que la marge de recul latérale prescrite pour la zone 101 est de 3 m, soit un empiètement dérogatoire de 0,80 m dans la marge de recul latérale gauche.
- La somme des marges de recul latérales pour la résidence est de 4,62 m alors que la somme des marges de recul latérales prescrite pour la zone 101 est de 6 m, soit un empiètement dérogatoire de 1,38 m au niveau de la somme des marges de recul latérales.

Attendu que la réglementation municipale applicable au territoire de l'ancienne municipalité de St-André d'Acton en 1977 demeure introuvable à la suite de la fusion municipale effectuée en 2000;

Attendu qu'aucun permis de construction n'a été trouvé concernant la construction de la résidence ou de l'abri d'auto;

Attendu que l'implantation de la résidence ne cause aucun préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation no: 011-206 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 15 avril 2026, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'accepter la recommandation no: 011-2026 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées à condition que la remise, dont l'implantation est non conforme, soit déplacée pour respecter la réglementation applicable, démolie ou déménagée hors des limites de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2026-05-184

19.1 - Vote de félicitations à la Chambre de commerce.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter la Chambre de commerce, la S.A.D.C et le D.E.L. de la MRC d'Acton pour l'organisation du gala distinction qui souligne l'excellence des gens d'affaires de la région, qui a eu lieu le 2 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 23.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 23.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-trois minutes (20; 23).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date